



Coup de Trafalgar sur nos pensions ?

Création : jeudi 9 novembre 2017 15:15

Le SNPS prend connaissance des messages qui apparaissent dans la presse concernant l'âge de la pension du personnel roulant de la SNCB et des militaires.

Notre téléphone est presque aussi rouge que celui de Donald TRUMP.. Nos membres sont furieux. Ils se sentent dupés par le Gouvernement, et ils ne sont pas les seuls...

Nous faisons bien sûr références aux messages cassants sur les médias sociaux. Mais cependant nous voulons clarifier certaines choses.

D'abord nous ne ferons pas de déclarations sur le statut du personnel ferroviaire et des militaires. Notre propre statut et notre législation ont retenu toute notre attention.

Mais une chose est incontestable. L'été 2014 fut destructeur, en effet c'est à cette date que la Cour constitutionnelle a rendu son fameux Arrêt concernant la pension des policiers. Soyons honnêtes, tout cela à cause de jalousies au sein de la police.

Ensuite, le SNPS a tout fait pour sauver les meubles. Nous avons été fusillés, insultés et harcelés parce que nous avons osé accepter la NAPAP.

Malgré tout le SNPS a pris ses responsabilités.

La NAPAP est inscrite dans notre statut de police, avec la garantie que le système subsistera au moins jusqu'au 30/12/2019.

Le gouvernement a également déclaré qu'il n'abolira pas la NAPAP tant qu'il n'y aura pas de système de retraite uniforme et sans équivoque pour l'ensemble de la fonction publique. Par cette décision il nous semble clair que les acquis sont maintenus aussi longtemps qu'il n'y a pas de discussion sur les métiers lourds.

Tant que les débats sont menés, nos policiers peuvent profiter de la NAPAP. Si un système de pension unique entre en vigueur, cela sera également valable pour le personnel Ferroviaire et militaire. En fait, pour toute la fonction publique.

Qu'est-ce qui est impossible? C'est d'annuler l'Arrêt de 2014 de la Cour constitutionnelle .



Coup de Trafalgar sur nos pensions ?

Création : jeudi 9 novembre 2017 15:15

Qu'est-ce qu'on ne peut pas faire?

C'est anticiper l'avis de l'Auditeur du Conseil d'Etat qui doit statuer sur l'appel de plusieurs collègues se sentant désavantagés et qui ont introduit une procédure de recours contre la NAPAP.

Que ferons-nous?

- Nous interpellerons notre Ministre de l'Intérieur. Il doit adopter une position claire pour SA police.
- Exiger que la NAPAP continue d'exister tant qu'il n'y a pas de réglementation générale « en régime ».
- Avertir le Gouvernement via le Ministre de l'Intérieur que l'annonce d'aujourd'hui n'est pas propice aux négociations sur les cahiers de revendications.

Ceux qui suivent de près le débat auront compris que les règles applicables au personnel Ferroviaire et aux militaires ne sont qu'une mesure temporaire, qui durera tant qu'il n'y a pas d'accord sur les métiers lourds.